

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Porter à connaissance en vue de la modification des conditions d'exploitation de la carrière de Picampoix (58)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARRIERES ET MATERIAUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent RIBARD, Directeur des Carrières de la société EIFFAGE ROUTE NORD EST

RCS / SIRET

9 5 5 5 0 0 1 9 4 0 0 0 3 5

Forme juridique

Société en Nom Collectif (SNC)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Cf. Tome 1 : § 3.4 et 3.5	ICPE : 2510-1 (Autorisation), ICPE 2515-1, 2517-1 et 2760-3 (Enregistrement) Loi sur l'Eau 3.2.3.0 (Autorisation) et 5.1.1.0 (Déclaration)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de répondre aux enjeux de l'accueil des matériaux inertes extérieurs dans leur zone de chalandise (Nièvre et départements et régions limitrophes), CARMAT souhaite :

- Stocker des matériaux inertes extérieurs « K3 » et « K3+ » (matériaux dont les seuils sont au maximum de 3 fois supérieurs aux seuils fixés par l'Arrêté du 12 décembre 2014) dans la fosse actuelle à hauteur de 35 000 tonnes/an en moyenne avec un maximum à 100 000 tonnes/an,
- Modifier les conditions d'exploitation (modification des verses, modification de certaines mesures en faveur des milieux naturels,...) et de réaménagement du site,
- Retirer de leur périmètre autorisé la verse 5 d'une surface de 19 ha 09 a 90 ca,
- Étendre la verse 1 sur une surface supplémentaire de 2 ha 75 a 50 ca (aujourd'hui hors périmètre autorisé), sans étendre le périmètre d'extraction.

4.2 Objectifs du projet

Ce Porter à Connaissance, en vue de la modification des conditions d'exploitation de la carrière de Picampoix, inclut donc :

- Une demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), afin d'intégrer une activité d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) à la carrière,
- Une demande de renonciation partielle d'activité d'une surface de 19 ha 09 a 90 ca (correspondant à la verse 5),
- Une demande d'extension de carrière d'une surface de 2 ha 75 a 50 ca (correspondant à l'agrandissement de la verse 1), sans agrandissement du périmètre d'extraction,
- Une demande de modification non substantielle (Article R 181-46 du Code de l'Environnement) des conditions d'exploitation et de remise en état de la carrière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de travaux préparatoires

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le remblaiement des 2 verses (1 et 2) sera réalisé jusqu'à la cote de + 278 m NGF avec uniquement des co-produits de la carrière. La cote de 278 m NGF a été obtenue en modélisant les volumes de matériaux qui seront mis en verse, tout en créant une pente de douce, ce qui permettra d'éviter l'effet canyon qui a pu être mis en évidence lors du précédent dossier. Ces volumes mis en verse restent inchangés par rapport à la demande initiale (AP du 18 décembre 2015)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera normalement pas soumis à autorisation (la carrière est aujourd'hui déjà autorisée par l'AP du 18 décembre 2015, pour 30 ans).

Ce présent dossier suivra la procédure d'Enregistrement en vue d'obtenir l'arrêté préfectoral visé à l'Art. R. 512-46-19 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Carrière totale (après extension et renonciation)	130 ha 69 a 37 ca
Renonciation (verse 5)	19 ha 09 a 90 ca
Extension (verse 1), sans agrandissement du périmètre d'extraction	2 ha 75 a 50 ca
Accueil d'inertes extérieurs	35 000 tonnes/an en moyenne (et 100 000 tonnes/an max), soit environ 1 million de tonnes sur la durée de l'autorisation

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Picampoix", RD 147,
58 800 Sardy-les-Epiry

Carrière implantée sur les communes
de Sardy-les-Epiry (58) et Pazy (58)

Coordonnées géographiques¹

Long. 47 ° 12 ' 43 " 556 Lat. 03 ° 40 ' 38 " 855

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Carrière autorisée actuellement par l'AP du 18/12/2015 pour 30 ans. Le projet de cette demande d'examen au cas par cas porte sur une demande pour:

- Stocker des matériaux inertes extérieurs « K3 » et « K3+ » à hauteur de 35 000 tonnes/an en moyenne avec un maximum à 100 000 tonnes/an,
- Modifier les conditions d'exploitation (modification des verses, modification de certaines mesures en faveur des milieux naturels,...) et de réaménagement du site,
- Retirer du périmètre autorisé la verse 5 d'une surface de 19 ha 09 a 90 ca,
- Etendre la verse 1 sur une surface supplémentaire de 2 ha 75 a 50 ca

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière de Picampoix est intégralement comprise dans la ZNIEFF de type 2 « Bocage du Bazois, Vallée de l'Yonne » (Identifiant national : 260030454).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Risque Inondation pour la de l'Yonne – secteur Corbigny (Arrêté du 27 novembre 2008) existe autour de la carrière. Une petite zone, actuellement autorisée, se situe en zone rouge (zone naturelle ou exposée à des aléas forts ou très forts. Cette zone correspond à une partie de la voie ferrée permettant d'évacuer les matériaux de la carrière.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Complexe des étangs du Bazois » située 2 km à l'Ouest du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remblaiement va modifier l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Une partie des eaux vont s'infiltrer et une partie ruissellera. Les eaux de ruissellement seront pompées et envoyées vers la plateforme de l'installation de traitement tertiaire pour divers usages Une étude réalisée par ANTEA est annexée au Porter à Connaissance
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des compléments naturalistes ont été réalisés pour ce Porter à Connaissance afin d'évaluer de potentiels impacts supplémentaires. Les mesures envisagées tendent vers un gain pour la biodiversité (corridors biologiques,...)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'abandon de la verse 5 et la renonciation partielle d'activité sur ces terrains permettront de ne pas monopoliser (le temps de la création de la verse) environ 19 ha de terres agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Yonne - secteur Corbigny (Arrêté du 27 novembre 2008) existe autour de la carrière. Une petite zone, actuellement autorisée, se situe en zone rouge (zone naturelle ou exposée à des aléas forts ou très forts. Cette zone correspond à une partie de la voie ferrée permettant d'évacuer les matériaux de la carrière.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entrée de la carrière sera la même. L'accueil de matériaux inertes extérieurs va entraîner une augmentation du trafic de camion, même si celle-ci sera compensée en partie par l'optimisation du double fret. L'accueil de matériaux inertes extérieurs entraînera un trafic supplémentaire présenté dans le Tome 2 du Porter à Connaissance qui est compensé par la baisse de production de la carrière. Pour un tonnage de 35 000 tonnes/an de matériaux extérieurs, il y aura une augmentation de 5,6 camions par jour (16 camions pour 100 kt/an).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité "ISDI" va entraîner une source de bruit supplémentaire. Une modélisation de la propagation du bruit a été réalisée et est présentée dans le Tome 2. L'impact de l'ISDI sera très faible car concentré dans une zone proche de l'activité d'extraction. l'impact général du projet sera positif avec l'abandon de la verse 5 et la renonciation partielle d'activité sur ces terrains permettront de limiter la source de bruit dans ce secteur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Permet de ne pas mobiliser environ 129 ha de terres agricoles (verse 5 abandonnée)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures, en plus du laveur de roues seront mises en place pour l'acceptation des matériaux extérieurs notamment :

- Pour tous les chantiers sans exception, une demande de DAP sera réalisé,
- Les déchets inertes reçus sur le site subiront un contrôle de conformité à l'arrivée du camion et lors du dépotage. La bascule sera équipée d'une caméra afin de vérifier facilement le contenu du chargement par l'agent de bascule,
- Un pousseur passera régulièrement sur le site afin d'assurer la stabilité des terrains (hauteur des couches de 2 à 3 m maxi),
- Le carroyage qui sera mis en place permettra d'avoir la traçabilité des déchets inertes dans le remblayage,
- Un suivi topographique sera réalisé tous les ans par un géomètre.

De nombreuses mesures seront mises en place pour les milieux naturels :

- Plantation de haies (200 m de linéaire supplémentaire par rapport au projet initial), avec essences locales uniquement,
- création d'un réseau de mares connectées par le fossé en bas de pente et les prairies humides pour un gain en qualité et en fonctionnalité en remplacement des mares prévues initialement, mais pas encore créées),
- Démolition de la ferme de Surpalis pour des raisons de sécurité (entre le 1er octobre et le 30 novembre pour éviter le risque de destruction d'hirondelles et de chiroptères) et transfert du nichoir à chouette installé par la LPO a à la ferme de Vernizy (habitat favorable).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'ANTEA annexée au Tome 2 du Porter à Connaissance permet de confirmer l'acceptabilité de la carrière à accueillir des matériaux "K3+"

L'extension de la verse 1 sur 2,75 ha environ (sans agrandissement du périmètre d'extraction) est largement compensée par l'abandon de la verse 5 (19 ha).

Des passages complémentaires concernant les milieux naturels ont été réalisés et n'ont pas montré d'impacts du projet. Au contraire, les aménagement prévus : maillage de haies plus pertinent (création de corridors de biodiversité) + utilisation de la ferme de Vernizy comme habitat favorable pour l'accueil des chiroptères + déplacement vers cette même ferme du nichoir à chouette installé par la LPO. Cette destruction est sans enjeux forts sur les espèces protégées (Cf. courriers du CENB dans dossier)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Corbigny

le 3/09/2021

Signature

RIBARD
Vincent

Signé numériquement par
RIBARD Vincent
Nom CN = RIBARD
Vincent email = Vincent.
RIBARD@edfage.com OU =
Edfage ST Utilisateurs. 87200-
O ECH - OBERHAUSBERGEN (I
SENFUSS), 51100-7-EST-ETP-
DRONDREEST
Date 2021.09.03 18:12:38 +
0200Z